

Commission de Surveillance du Secteur Financier

110, route d'Arlon

L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251-1

Fax : (+352) 26 251-601

E-mail : direction@cssf.lu

Internet : <http://www.cssf.lu>

La reproduction du rapport d'activités est autorisée à condition d'en citer la source.

Conseil graphique : metaph

Impression : Imprimerie Centrale

PRÉFACE

La confiance est le fondement de toute activité financière. Si la place de Luxembourg a réussi à maintenir le cap en 2011, c'est parce qu'elle a réussi à garder la confiance que mettent en elle ses clients et ses acteurs.

Ainsi, tout au long d'une année dont l'actualité fut constamment dominée par les problèmes des finances publiques et de la gouvernance de l'espace euro, le Luxembourg - avec une notation encore de tout premier plan - a continué à offrir la sécurité et la stabilité qui sont essentielles à la bonne santé du secteur financier.

En résumant très brièvement les conclusions qui se dégagent des informations détaillées et chiffrées fournies par le présent rapport, il est permis de retenir que le résultat opérationnel sous-jacent des banques établies sur la place est satisfaisant

et que les différents types d'organismes de placement collectif luxembourgeois, y compris les fonds d'investissement spécialisés et les SICAR, les fonds de pension et les véhicules de titrisation, ont réussi à maintenir constante la somme des avoirs confiés à leur gestion, dans un environnement international caractérisé par une certaine désaffection des investisseurs. Cette bonne tenue du secteur financier dans son ensemble a aussi conditionné l'évolution des trois catégories de PSF, marquée à la fois par l'arrivée de nombreux nouveaux acteurs et la disparition d'entités n'arrivant pas à atteindre la taille requise.

Depuis maintenant une série d'années, la place se diversifie vers une clientèle plus fortunée, géographiquement plus variée, plus exigeante en ce qu'elle entend utiliser à bon escient la gamme entière des services et produits financiers qui lui permettent de gérer sa situation patrimoniale dans le respect des réglementations, fiscales et autres. Nombre d'établissements, surtout bancaires, ont accompli cette diversification et sont ainsi bien placés pour affronter leur avenir. Il devient urgent que ceux qui conservent un modèle d'affaires dépassé, bâti autour d'une clientèle *offshore*, abandonnent cette approche.

La place de Luxembourg a de solides atouts pour renforcer sa position sur les marchés qu'elle convoite désormais. Son expérience dans la structuration de véhicules de placement diversifiés, renforcée grâce à la synergie de ce domaine avec les banques, la sert au moment où le marché des fonds alternatifs s'ouvre à elle. Les banques luxembourgeoises peuvent s'appuyer sur une longue tradition de renforcement proactif de leurs fonds propres dans un contexte où ailleurs la disponibilité du crédit est freinée par les besoins de recapitalisation du secteur bancaire. Puisque le Luxembourg s'est doté d'une infrastructure informatique de pointe, sa place financière doit aussi résolument comprendre comme une chance l'utilisation croissante de nouvelles technologies pour la diffusion de services financiers, par exemple dans le domaine des paiements.

L'approche de la CSSF, en tant que régulateur d'un secteur financier vivace et en changement continu, par ailleurs premier pilier de l'économie luxembourgeoise, a toujours été et continuera d'être celle d'un service public, agissant dans l'intérêt général. Dans la droite ligne de cette compréhension de son rôle, la CSSF s'efforce d'être à l'écoute des entités sous sa surveillance, de comprendre leurs besoins et de leur apporter des réponses appropriées. La CSSF assume ainsi sa mission légale qui comporte une participation active à l'expansion ordonnée du secteur financier et à l'amélioration du cadre réglementaire de la place financière, en s'efforçant de respecter le principe de proportionnalité.



Aux yeux de la CSSF, il n'existe pas de contradiction entre cette approche et la mission première de la CSSF qui consiste à assurer la surveillance prudentielle du secteur financier et la stabilité financière. Quand les temps sont plus difficiles, les autorités se trouvent exposées à des sollicitations qui visent à faire accepter de nouveaux acteurs et de nouvelles activités en faisant des compromis sur la qualité de la législation et en baissant la garde sur la surveillance des conditions d'entrée et d'exercice des activités financières. Or, rien ne causerait plus de préjudice à la stabilité du secteur financier et à ses intérêts économiques qu'une atteinte à la réputation de la place et une perte de confiance des déposants et des investisseurs. Il appartient à la CSSF, avec tous les moyens à sa disposition, d'éviter autant que possible un tel dommage en traitant tous les dossiers avec le sérieux et l'efficacité requis et en veillant à ce que la réglementation en vigueur soit appliquée correctement par tous les acteurs sous sa surveillance.

En sus de la surveillance prudentielle proprement dite, la CSSF mettra un accent plus appuyé sur les aspects de la régulation qui tendent à renforcer, directement ou indirectement, la stabilité du secteur financier et la confiance qu'il doit inspirer. La cultivation d'une démarche professionnelle basée sur la connaissance et la maîtrise des risques, une prise de conscience plus poussée des enjeux d'une gouvernance d'entreprise adéquate, une émulation des meilleures pratiques du secteur grâce à l'effet multiplicateur produit par l'intervention des réviseurs externes comptent parmi ces aspects.

La protection des consommateurs financiers fait partie des missions de la CSSF aussi bien que des autorités de surveillance européennes. Elles seront jugées sur les résultats atteints dans ce domaine. En s'investissant plus fortement dans cette direction, la CSSF entend mettre en avant l'importance de l'éducation financière, condition préalable au développement soutenable d'une industrie financière au service des épargnants et des investisseurs.

La mission de la CSSF requiert un engagement continu de la part de tous ses agents, ce pourquoi la direction tient à les remercier ici tout particulièrement.

Jean GUILL
Directeur général



Les organes dirigeants de la CSSF	6
Synthèse	8
CHAPITRE I	
LA SURVEILLANCE GÉNÉRALE ET LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	13
1. La Surveillance générale	
2. La coopération au sein des institutions européennes	
3. La coopération multilatérale	
4. Tableau des groupes internationaux auxquels la CSSF participe	
CHAPITRE II	
LA SURVEILLANCE DES BANQUES	43
1. L'évolution du secteur bancaire en 2011	
2. La pratique de la surveillance prudentielle	
CHAPITRE III	
LA SURVEILLANCE DES PSF	77
1. L'évolution des PSF en 2011	
2. La pratique de la surveillance prudentielle	
3. Les PSF de support	
CHAPITRE IV	
LA SURVEILLANCE DES ÉTABLISSEMENTS DE PAIEMENT ET DES ÉTABLISSEMENTS DE MONNAIE ÉLECTRONIQUE	99
1. Les établissements de paiement	
2. Les établissements de monnaie électronique	
CHAPITRE V	
LA SURVEILLANCE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF	103
1. L'évolution du secteur des OPC en 2011	
2. Les sociétés de gestion relevant du chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010	
3. L'évolution du cadre réglementaire	
4. La pratique de la surveillance prudentielle	
CHAPITRE VI	
LA SURVEILLANCE DES SICAR	135
1. L'évolution des SICAR en 2011	
2. La pratique prudentielle	
CHAPITRE VII	
LA SURVEILLANCE DES ORGANISMES DE TITRISATION	141
1. L'évolution des organismes de titrisation agréés	
2. La pratique de la surveillance prudentielle	
CHAPITRE VIII	
LA SURVEILLANCE DES FONDS DE PENSION	145
1. L'évolution des fonds de pension en 2011	
2. La coopération internationale	
CHAPITRE IX	
LA SURVEILLANCE DES MARCHÉS D'ACTIFS FINANCIERS	149
1. Approbation des prospectus en cas d'offre au public ou d'admission à la négociation sur un marché réglementé	
2. Offres publiques d'acquisition	
3. Surveillance des émetteurs de valeurs mobilières dont la CSSF est l'autorité compétente	

4. Contrôle de l'information financière : <i>enforcement</i>	
5. Surveillance des marchés et des opérateurs de marché	
6. Enquêtes et coopération	
CHAPITRE X	
LA SURVEILLANCE DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS	173
1. Les activités en 2011	
2. La pratique de la surveillance des systèmes d'informations	
CHAPITRE XI	
LA SUPERVISION PUBLIQUE DE LA PROFESSION DE L'AUDIT	181
1. Cadre réglementaire et normatif de la profession de l'audit	
2. Examen d'assurance qualité	
3. Aperçu de la population des réviseurs d'entreprises au Luxembourg	
CHAPITRE XII	
LES MESURES DE POLICE ADMINISTRATIVE	195
1. Cadre légal	
2. Décisions prises en 2011	
CHAPITRE XIII	
LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS FINANCIERS	201
1. La protection des consommateurs	
2. Le règlement extrajudiciaire des litiges	
CHAPITRE XIV	
LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME	211
1. Modifications du dispositif réglementaire en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme	
2. Participation de la CSSF aux réunions en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme	
3. Communications en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme	
CHAPITRE XV	
LA LÉGISLATION ET LA RÉGLEMENTATION BANCAIRES ET FINANCIÈRES	219
1. Les directives et règlements en cours de négociation au niveau du Conseil de l'UE	
2. Les directives adoptées par le Conseil et le Parlement européen et qui sont en voie de transposition au plan national	
3. Les lois et règlements luxembourgeois adoptés en 2011	
4. Questions d'application pratique de la réglementation et jurisprudence	
CHAPITRE XVI	
L'ORGANISATION INTERNE DE LA CSSF	235
1. Gouvernance et fonctionnement de la CSSF	
2. Ressources humaines	
3. Systèmes d'informations	
4. Composition du personnel	
5. Comités	
ANNEXES	254
Comptes annuels 2011 de la CSSF	
Liste des abréviations	

LES ORGANES DIRIGEANTS DE LA CSSF

Le Conseil

Président	Etienne REUTER	Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère des Finances
Vice-Président	Gaston REINESCH	Administrateur Général, Ministère des Finances
Membres	Ernst-Wilhelm CONTZEN	Président de l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg
	Sarah KHABIRPOUR	Conseiller de direction, Ministère des Finances
	Karin RIEHL	Institut des Réviseurs d'Entreprises
	Marc SALUZZI	Président de l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement
	Claude WIRION	Membre du Comité de Direction du Commissariat aux Assurances
Secrétaire	Danielle MANDER	

La Direction

Directeur général	Jean GUILL
Directeurs	Simone DELCOURT
	Andrée BILLON
	Claude SIMON



Direction de la GSSF

De gauche à droite : Andrée BILLON, Jean GUILL, Simone DELCOURT, Claude SIMON

SYNTHÈSE

Au cours d'une année marquée par les problèmes des finances publiques et de la gouvernance de l'espace euro et par les relents de la crise financière, la place financière du Luxembourg a continué à offrir un environnement stable et à inspirer confiance tant aux acteurs financiers qu'aux investisseurs et épargnants. Dans un contexte difficile, le secteur bancaire et l'industrie des fonds d'investissement sont parvenus à maintenir constante la somme des avoirs confiés à leur gestion et à réaliser des résultats de fin d'année satisfaisants. Ces résultats témoignent aussi d'une transition réussie du secteur financier, et notamment bancaire, vers une approche *onshore* et d'une plus grande diversification de la place qui lui permet de saisir des opportunités de développement, entre autres au niveau de l'utilisation des nouvelles technologies en matière de services financiers et de paiements.

Volet international du travail de surveillance

L'harmonisation des réglementations existantes reste un objectif prioritaire au niveau international, notamment en matière de gestion et de couverture des risques. Par ailleurs, l'activité des nouvelles autorités de surveillance européennes EBA, ESMA et EIOPA et le fonctionnement des collèges de superviseurs pour les groupes bancaires transfrontaliers ont intensifié la coopération entre autorités de surveillance nationales et amplifié la dimension européenne et internationale de la surveillance prudentielle.

143 établissements de crédit

Somme des bilans : EUR 794,0 milliards

Résultat net : EUR 2.828 millions

Le nombre des banques a diminué de quatre unités pour s'établir à 143 au 31 décembre 2011. Trois banques ont commencé leurs activités en cours d'année tandis que trois banques ont fusionné avec d'autres banques de la place et trois banques ont arrêté leurs activités. Une banque s'est transformée en établissement de monnaie électronique.

La somme de bilan agrégée s'est élevée à EUR 794,0 milliards fin 2011, soit une progression de 4,2% par rapport à 2010. La majeure partie de cette hausse s'explique par l'établissement ou le renforcement de centres de compétences spécifiques que plusieurs banques exercent au Luxembourg pour le compte de leur groupe. Pour 40% des banques de la place, la somme de bilan a néanmoins diminué sur un an, ceci notamment dans un contexte de restructuration d'activités en réponse à la crise financière.

Le résultat net dégagé en 2011 par le secteur bancaire luxembourgeois s'est établi à EUR 2.828 millions (-25,9%). Ce recul considérable est cependant à nuancer. En effet, dans un contexte économique et financier difficile, les banques luxembourgeoises ont réussi à accroître leurs revenus opérationnels récurrents. Néanmoins, en dépit de la progression de la marge sur intérêts et du revenu net de commissions, le résultat net a baissé notamment en raison d'un effet extraordinaire, à savoir les corrections de valeur concomitantes à la participation du secteur bancaire à la restructuration de la dette hellénique. Il est également important de mentionner que 46% des banques ont terminé l'exercice avec un résultat net en hausse par rapport à l'année précédente.

322 PSF (116 entreprises d'investissement, 118 PSF spécialisés, 88 PSF de support)

Somme des bilans : EUR 12,96 milliards

Résultat net : EUR 693,6 millions

Avec 38 nouvelles entités agréées en cours d'année, contre dix-sept abandons de statut, le secteur des PSF continue à attirer les promoteurs. L'évolution nette en nombre est positive pour les entreprises d'investissement, les PSF spécialisés et les PSF de support, ces derniers bénéficiant de l'augmentation la plus prononcée.

La somme de bilan agrégée des PSF a atteint EUR 12,96 milliards au 31 décembre 2011 contre EUR 11,42 milliards fin 2010. Cette hausse de 13,46% s'explique majoritairement par l'essor du volume d'activités d'un professionnel effectuant du prêt de titres nouvellement agréé en 2011 et par la croissance considérable de la somme de bilan d'une entreprise d'investissement agréée en 2010. À noter que les PSF de support ont connu une légère contraction de leur somme des bilans agrégée au cours de l'année 2011 alors que la tendance a été à la hausse pour les sommes des bilans agrégées tant des entreprises d'investissement que des PSF spécialisés.

Les résultats nets des PSF ont considérablement baissé (-54,34%). Cette évolution cache cependant certaines disparités entre les différentes catégories de PSF : les résultats nets agrégés des entreprises d'investissement ont diminué de 17,9% et ceux des PSF de support ont même légèrement augmenté (+5,2%). L'évolution négative des résultats des PSF spécialisés est attribuable à un acteur de taille importante et ne reflète donc pas une tendance générale constatée pour cette catégorie de PSF.

4 établissements de paiement

1 établissement de monnaie électronique

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 10 novembre 2009 qui introduit un nouveau statut d'institutions financières, à savoir les établissements de paiement pouvant exercer l'activité de services de paiement, trois établissements de paiement de droit luxembourgeois et une succursale d'un établissement de paiement allemand se sont établis au Luxembourg.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 20 mai 2011 sur les services de paiement et l'activité d'établissement de monnaie électronique, les établissements de monnaie électronique ne sont plus assimilés à des établissements de crédit, mais sont considérés comme une catégorie à part d'acteurs du secteur financier. Un établissement de monnaie électronique est inscrit sur la liste officielle au 31 décembre 2011.

3.845 OPC

13.294 unités

Patrimoine global : EUR 2.096,5 milliards

179 sociétés de gestion

En 2011, le secteur des OPC a connu une diminution des actifs nets gérés de 4,7% qui provient surtout de l'impact négatif des performances des principaux marchés financiers. Avec EUR 5,3 milliards, l'investissement net en capital dans les OPC luxembourgeois a été en 2011 très largement inférieur à l'afflux de capital nouveau observé en 2010 et n'a donc pas réussi à renverser la tendance.

Le nombre des OPC a augmenté de 4,9% en cours d'année. Cette progression résulte en grande partie de l'essor continu des fonds d'investissement spécialisés qui représentent 35,8% des OPC en termes de nombre (en termes d'actifs gérés, leur part s'élève à 11,4%). En tenant compte des OPC à compartiments multiples, un total de 13.294 unités économiques était en activité au 31 décembre 2011 ce qui constitue un nouveau record.

Avec 179 entités en activité, le nombre des sociétés de gestion agréées conformément au chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux OPC est resté stable. Les onze nouveaux agréments ont été contrebalancés par onze retraits qui s'inscrivent dans une logique de restructuration ou de rationalisation des structures luxembourgeoises initiée par les promoteurs.

276 SICAR

Somme des bilans : EUR 30,6 milliards

Le nombre des sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR) a continué à grimper avec 43 nouveaux agréments contre quatorze retraits en cours d'année. La majorité des initiateurs des SICAR sont d'origine française, suivis de ceux originaires de Suisse, d'Allemagne et du Luxembourg. En ce qui concerne la politique d'investissement, les SICAR ont une préférence pour le *private equity*.

28 organismes de titrisation agréés

Le développement lent, mais continu de l'activité de titrisation, du moins quant à son volet agréé et surveillé, se poursuit avec trois nouveaux organismes de titrisation agréés en 2011.

15 fonds de pension

Le secteur des fonds de pension a stagné en 2011, aucun nouveau fonds de pension n'ayant été agréé en cours d'année.

Emploi total dans les établissements surveillés : 43.428 personnes

(dont banques : 26.695 personnes, PSF : 14.217 personnes, sociétés de gestion : 2.516 personnes)

L'effectif total du secteur financier a progressé de 1,6%, soit de 676 personnes. La situation est cependant divergente selon les catégories d'acteurs de la place.

Après deux années de baisses consécutives, l'emploi dans le secteur bancaire a augmenté de 1,7% au cours de l'année 2011. Néanmoins, cette croissance ne correspond aucunement à une création nette d'emplois dans le secteur financier pris dans son ensemble. En effet, l'emploi bancaire a baissé tout au long de l'année 2011, à l'exception du troisième trimestre où la reprise d'un PSF spécialisé par une banque a fait grimper l'effectif bancaire. Cette reprise n'a pas d'impact sur le nombre de postes dans le secteur financier dans son ensemble, mais en modifie uniquement la répartition en diminuant l'emploi PSF au profit de l'emploi bancaire. Sans l'effet en question, l'emploi du secteur bancaire serait resté quasiment inchangé sur un an.

Le nombre d'emplois au niveau des PSF a augmenté légèrement (+0,4%). L'évolution positive au niveau des entreprises d'investissement (+2,2%) et des PSF de support (+5,2%) a été contrecarrée par le recul de l'effectif des PSF spécialisés suite au transfert du personnel d'un PSF spécialisé vers le secteur bancaire (voir ci-dessus). À noter par ailleurs qu'il faut veiller à ne pas assimiler la croissance de l'emploi au niveau des PSF de support à une création de postes de même envergure. En effet, une bonne partie de la hausse est due à des PSF de support nouvellement agréés en 2011, mais qui sont des sociétés qui étaient déjà actives auparavant. Le personnel existant de ces sociétés est repris, à partir de l'octroi de l'agrément, dans les statistiques relatives aux PSF de support.

L'effectif des sociétés de gestion a augmenté en 2011 (+7,6%).

1.446 prospectus, prospectus de base et autres documents approuvés

678 émetteurs surveillés

1,1 millions de déclarations de transactions sur actifs financiers

Le nombre de dossiers introduits au Luxembourg pour l'approbation de prospectus à publier en cas d'offre au public ou d'admission à un marché réglementé a légèrement augmenté par rapport à 2010 (+4,03%).

La CSSF exerce la surveillance des émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé et qui ont le Luxembourg comme État membre d'origine pour les besoins de la loi Transparence. Leur nombre atteint 678, dont 248 émetteurs luxembourgeois. La surveillance se traduit par un suivi général des informations réglementées à publier par les émetteurs et par l'*enforcement* de l'information financière, c'est-à-dire le contrôle de la conformité de l'information financière au cadre pertinent de présentation des informations, à savoir les référentiels comptables applicables.

En matière de surveillance des marchés et des opérateurs de marché, la CSSF a reçu en 2011 environ 1,1 millions de déclarations de transactions sur actifs financiers qui permettent d'observer les tendances sur les marchés et de détecter d'éventuelles infractions. Dans le cadre de la loi relative aux abus de marché, la CSSF a ouvert six enquêtes en matière de délits d'initiés et/ou de manipulation de cours et a traité 61 requêtes initiées par des autorités étrangères.

Supervision publique de la profession de l'audit

La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 31 décembre 2011, 65 cabinets de révision agréés et 224 réviseurs d'entreprises agréés. S'y ajoutent 53 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers dûment enregistrés en application de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

Les réviseurs d'entreprises agréés et les cabinets de révision agréés sont soumis, pour les missions qu'ils effectuent dans les domaines du contrôle légal des comptes et des autres missions qui leur sont confiées par la loi à titre exclusif, à un examen d'assurance qualité organisé selon des modalités définies par la CSSF en tant qu'autorité de supervision.

443 réclamations de la clientèle

En vertu de sa compétence spécifique de médiateur en matière de traitement des réclamations de clients, la CSSF a reçu 443 réclamations au cours de l'année passée. La majorité des réclamations a porté sur les activités bancaires liées au commerce électronique (*e-banking*). Les réclamations liées à la gestion de fortunes (*private banking*) ont également constitué une part non négligeable des dossiers traités par la CSSF.

406 agents

Frais de fonctionnement de la CSSF en 2011 : EUR 46,1 millions

L'année 2011 a été marquée par le renforcement continu des ressources humaines de la CSSF (+44 agents) afin de faire face à la charge de travail croissante découlant notamment de l'introduction de nouvelles exigences prudentielles, de la coopération entre autorités de surveillance, de la participation active aux travaux des instances internationales et, en général, de l'augmentation des volumes et de la complexité des produits financiers. S'y ajoutent encore les nombreux contrôles sur place qui s'imposent comme un pilier important de la surveillance prudentielle exercée par la CSSF.



Chefs de service de la CSSF

De gauche à droite : Sonny BILDORFF-LETSCH, Carlo FELICETTI, Jean-Marc GOY, Françoise KAUTHEN, Marc LIMPACH, Christiane CAMPILL, David HAGEN, Danielle MANDER, Marc WEITZEL, Geneviève PESCATORE, Alain OESTREICHER, Marie-Anne VOLTAIRE, Frank BILDORFF, Jean-François HEIN, Danièle BERNA-OST, Romain STROCK, Irmine GREISCHER, Frédéric TABAK